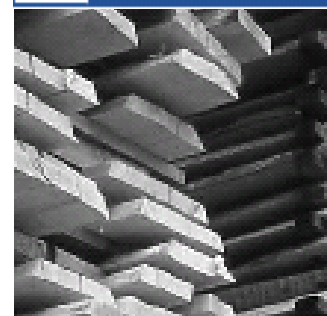


AVEC LA COLLABORATION DE



PROMOTION DU BOIS



**CONCOURS D'IDÉES POUR LES APPRENTIS(IES)
DESSINATEURS(TRICES) EN BÂTIMENT
DE L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE ARTISANALE DE
DELEMONT
ÉDITION 2010 - 2011**

UNE VITRINE POUR L'ÉCOLE



**REGLEMENT ET
CAHIER DES CHARGES**

Porrentruy, février 2011

1. OBJECTIFS DU CONCOURS D'IDEES

1.1. GENERALITES

Le Département de l'Environnement et de l'Equipeement de la République et Canton du Jura a confié à Lignum Jura, communauté jurassienne en faveur du bois, la réalisation d'un programme de promotion du bois intitulé « promotion du bois dans le Canton ». Un des volets du programme concerne la formation des apprentis(ies) dessinateurs(trices) en bâtiment et en génie civil fréquentant l'Ecole professionnelle artisanale de Delémont. Il a pour objet de stimuler l'imagination des élèves face la construction en bois et est organisé tous les 2 ans sous la forme d'un concours d'idées.

A ce jour les éditions suivantes ont été réalisées :

- 2005 : «cabane forestière sur le site du Bérider», Commune de Delémont
- 2007 : «mobilier urbain», dans un contexte libre
- 2009 : « une terrasse en bois »

La quatrième édition est lancée au début du deuxième semestre de l'année scolaire 2010-2011, en reprenant les principes mis en pratique précédemment.

2. ORGANISATION

2.1. MANDANT

La République et canton du Jura, représentée par le DEE (Département de l'Environnement et de l'Equipeement) agit comme mandant.

2.2. COORDINATEUR

Lignum Jura, par son comité, est le responsable de l'organisation générale du concours d'idées et de la coordination entre les différents partenaires.

2.3. PARTENAIRES

Les partenaires pour mener à bien un tel projet sont :

- L'APAJ (Association professionnelle des architectes jurassiens)
- L'EPAD (Ecole Professionnelle Artisanale de Delémont)

2.4. LANGUE DE LA PROCEDURE

La langue de la procédure est le français.

2.5. INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront faites par les enseignants de l'EPAD. Les projets peuvent être individuels ou collectifs. Toutefois, un projet collectif ne pourra pas regrouper plus de deux apprentis(ies).

2.6. QUESTIONS ET REPONSES

Les questions des apprentis(es) seront remises aux enseignants jusqu'à fin mars 2011 et débattues entre les maîtres auxiliaires, les partenaires et le coordinateur. Un document contenant les réponses sera remis aux élèves dans les plus brefs délais.

2.7. PRESENTATION DES PROJETS

Les projets comprendront tous les documents nécessaires à juger les critères qualitatifs et énoncés dans le chapitre 4.

2.8. ANALYSE DES PROJETS, REPARTITION DES PRIX

L'analyse des projets et la répartition des prix ne sont pas publiques.

2.9. ANNONCE DES LAUREATS

Les auteurs des projets primés seront avertis par écrit ; une liste exhaustive des lauréats sera envoyée :

- Au Département de l'Environnement et de l'Equipeement de la République et canton du Jura
- A l'Office cantonal de l'Environnement
- A Lignum Jura
- A l'Association professionnelle des architectes jurassiens (APAJ)
- A l'Ecole Professionnelle Artisanale de Delémont

- Aux médias (liste à définir)

2.10. EXPOSITION PUBLIQUE

Après annonce des résultats, diverses expositions publiques seront organisées.

2.11. UTILISATION DES DOCUMENTS ET PROJETS DES APPRENTIS

Tous les documents remis par les apprentis seront laissés à disposition du coordinateur pour une période de 12 mois.

3. DESCRIPTION DU PROJET

3.1. CARACTERISTIQUES GENERALES. COMMENTAIRES

Le but du présent concours est de promouvoir la construction en bois. Il répond à un besoin de l'Ecole Professionnelle Artisanale de Delémont qui désire se doter d'espaces d'exposition.

Le concours s'intitule «une vitrine pour l'école». Les espaces ainsi aménagés seront à disposition des différents corps de métiers, qui pourront y exposer des matériaux et des travaux d'élèves, sous la forme d'expositions permanentes ou temporaires.

Les expositions temporaires se succéderont en principe par une rotation des différents corps de métier sur une durée de plusieurs mois. On prévoit une occupation simultanée de deux corps de métiers différents au maximum.

En fonction des rendus, et en collaboration avec ses partenaires, Lignum Jura fera construire un ou plusieurs prototypes d'un des travaux primés.

3.2. PROGRAMME DU CONCOURS

Le programme est le suivant :

- La vitrine doit pouvoir être posée en divers endroits de l'Ecole (hall d'entrée, salle de classe, Espace Mangeat, bibliothèque, couloirs, etc.)
- On privilégiera une construction modulaire pouvant être placée au centre d'un espace, autour de laquelle il est possible de tourner ou contre une paroi.
- La vitrine doit pouvoir contenir différentes catégories d'objets ou de (maquettes, têtes coiffées, échantillons de matériaux, panneaux explicatifs, etc.)
- La vitrine doit pouvoir être déplacée par le personnel dans l'école, en bloc ou par élément dans les couloirs et l'ascenseur
- La construction sera dotée de vitrines protégeant les objets exposés.
- Les dimensions de la vitrine sont laissées libres au choix du concurrent.

3.3. UTILISATION DU BOIS

Une utilisation rationnelle et maximale du bois est souhaitée.

Le concept de l'utilisation du bois (modularité, conception, coûts, réutilisation, série, etc.) primera sur le détail technique de construction.

Pour des raisons éthiques et écologiques on renoncera aux bois exotiques.

3.4. AUTRES MATERIAUX

L'utilisation d'autres matériaux est possible mais dans une moindre mesure

3.5. DOCUMENTS REMIS AUX APPRENTIS

Le présent règlement.

4. DOCUMENTS A REMETTRE

Au minimum tous les documents demandés, à savoir :

4.1. PLAN DE SITUATION A L'ECHELLE 1 :xxx

Néant, libre choix.

4.2. PROJET A L'ECHELLE 1 :5 à 1 :10

Comprenant :

- Tous les éléments nécessaires à la compréhension du projet.
- La présentation du projet sous la forme « centrée » et « appuyée »
- Comprenant une perspective du projet

4.3. DETAILS A UNE ECHELLE INFERIEURE

Laissé au libre choix du concurrent, en fonction de ses besoins

4.4. MAQUETTE A L'ECHELLE 1/5 à 1/10

Comprenant l'intégralité du projet sous la forme « centrée » ou « appuyée », forme laissée au libre choix du concurrent

4.5. UN RAPPORT EXPLICATIF SUR L'UTILISATION DU BOIS

Comprenant : Croquis et textes

4.6. FORMATS DES DOCUMENTS

Format des plans : A1 (84x59,4 cm) une planche.

Format de la maquette : maximum 60 * 60 cm * 60 cm, les maquettes doivent pouvoir être transportées aisément

4.7. PRESENTATION

Les projets devront rester anonymes. Chaque concurrent choisira une devise qui figurera sur tous les documents remis y compris la maquette.

4.8. DELAI

Les projets doivent être déposés jusqu'au 30 mai 2011 auprès des enseignants concernés, MM. Milani et Roethlisberger.

5. CRITERES D'APPRECIATION

5.1. ORIGINALITE

5.2. QUALITES DU PROJET

5.3. ADEQUATION AU THEME, INTEGRATION A L'ECOLE

5.4. TECHNIQUE DU BOIS, FAISABILITE, CONSTRUCTION EN SERIE

5.5. UTILISATION DES MATERIAUX, RAPPORT A L'ENVIRONNEMENT

5.6. PRESENTATION

5.7. CRITERES D'ELIMINATION : Non respect du cahier des charges.

5.8. EXAMEN DES PROJETS

Les projets seront examinés par un jury composé des personnes suivantes :

- M. Mariniello – Architecte – (République et Canton du Jura) à confirmer
- M. Staehelin – Architecte – (APAJ) à confirmer
- 2 membres du comité de Lignum Jura
- M. P. Furst, artiste, à confirmer

5.9. CONFIDENTIALITE, PROCEDURE

Tous les documents livrés seront traités selon le même principe.

Toute procédure de recours est exclue.

6. CONSTITUTION DES PRIX

Une somme de Fr. 3'000.- est mise à disposition du jury et sera répartie entre les projets primés.